



SITE NATURA 2000 / ZONE DE PROTECTION SPÉCIALE

AU COEUR DE LA ZONE NATURA 2000

NEWSLETTER N°5
H I V E R
2020
2021

ACTUALITÉS ET INITIATIVES REMARQUABLES EN VALLÉE DE LA MEUSE



MÉANDRE DU FLEUVE MEUSE

"DÉCOUVREZ AVEC MOI LES ACTIONS DE MON TERRITOIRE"



LE COUROLIS CENDRÉ



ÉDITO Année de fin de contrat pour les agriculteurs engagés dans la préservation de la vallée de la Meuse, 2020 fut une année singulière, comme à bien d'autres égards.

La grande majorité des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) arrivait à l'échéance (2015-2020). Fort de son expérience et certain des atouts des MAEC, le Département de la Meuse a souhaité travailler au déblocage de nouveaux fonds Etat-Europe (FEADER) pour maintenir le niveau de retard de fauche.

En effet, cette mesure phare, qui permet de laisser aux jeunes oiseaux le temps de s'envoler, a favorisé la stabilisation des populations de nos oiseaux prairiaux. Rappelons que, de manière générale, les oiseaux des milieux agricoles et des villes ont diminué de plus de 30% en 30 ans.

Les réengagements sont essentiels pour maintenir la biodiversité de la vallée de la Meuse. C'est pourquoi, inlassablement, nous travaillons dans ce sens afin de concilier biodiversité et activités agricoles. Merci à toutes celles et ceux qui s'engagent à nos côtés dans ce bel objectif : la préservation de la vallée de la Meuse et de sa biodiversité.

Dans le contexte sanitaire, je vous propose cette lettre sur l'actualité 2020, afin de garder le contact, en attendant d'avoir le plaisir de nous réunir à nouveau.

Le Vice-Président du Conseil départemental en charge de l'Environnement et de la transition énergétique
Arnaud MERVILLE

SOMMAIRE...

À l'actu4
Questions/réponses6



ENSEMBLE DE PRAIRIES ENGAGÉES EN FAUCHE TARDIVE



CASTOR D'EUROPE



FLEUVE MEUSE ET SA RIPISYLVE



PRAIRIE EN RETARD DE FAUCHE À TROYON

DOSSIER :
Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques



LE DOSSIER



LES MESURES

AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES

BILAN MITIGÉ

Après des mois de préparation, les souscriptions aux MAEC 2020-2025 se sont ouvertes dans le contexte de crise sanitaire que nous connaissons d'une part, et de fin de programmation budgétaire Etat-Europe (FEADER) d'autre part.

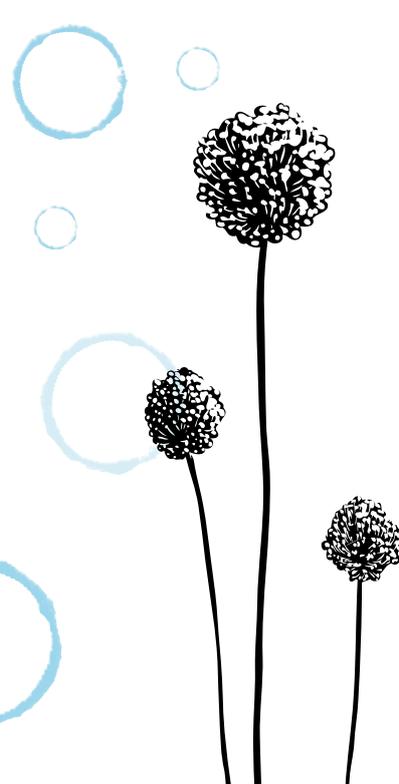
Nous espérons renouveler les contrats en cours et permettre à une trentaine d'exploitants supplémentaires de s'engager dans la démarche.

Malgré l'engagement du Département de la Meuse, des contraintes qui ne nous appartiennent pas ont réduit l'ambition des contrats existants afin de respecter le plafond de 10 000 €/exploitation/an.

Nous le déplorons et le Département de la Meuse s'est mobilisé sur cette question.

D'autres contraintes se sont greffées à cela :

- techniques, avec la nouvelle interprétation du cahier des charges « retard de fauche à 50% », la complexité de saisie des informations dans Télépac (l'interface des agriculteurs pour les souscriptions), la gestion à distance liée à la Covid,
- et climatiques, après plusieurs années de sécheresses et de crues tardives qui impactent les stocks de fourrage des éleveurs.





Bilan : nous avons perdu 37% des surfaces de fauche tardive, qui sont le cœur de notre dispositif. Dans le détail, les surfaces en retard au 22 juin ou 1^{er} juillet ont baissé d'environ 40%. Les fauches très tardives (20 juillet) ne sont plus qu'anecdotiques.

Loin de baisser les bras, le Département se félicite des 1 200 hectares souscrits. Ces espaces sont autant de refuges pour les oiseaux des prairies, mais aussi les petits mammifères, insectes et fleurs sauvages ! Un grand merci aux agriculteurs engagés sur le terrain !



	Engagements 2020	Évolution
<ul style="list-style-type: none"> • NOMBRE D'EXPLOITATIONS ENGAGÉES • SURFACES • MONTANT SUR 5 ANS 	<p>64</p> <p>1 200 ha</p> <p>1,54 millions €</p>	<p>-30 %</p> <p>-45 %</p> <p>-45%</p>
<ul style="list-style-type: none"> • FAUCHE TARDIVE À PARTIR DU 22 JUIN • FAUCHE TARDIVE À PARTIR DU 1^{ER} JUILLET • FAUCHE TARDIVE À PARTIR DU 20 JUILLET • BANDE REFUGE FAUCHÉE À PARTIR DU 15 AOÛT 	<p>241 ha</p> <p>503 ha</p> <p>7 ha</p> <p>30 km, soit 23 ha</p>	<p>-44 %</p> <p>-38 %</p> <p>-85 %</p> <p>-58 %</p>
<ul style="list-style-type: none"> • ÉQUIVALENT EN FAUCHE TARDIVE RÉELLE 	<p>774 ha</p>	<p>-37 %</p>



LE PETIT GRAVELOT



À L'ACTU



LES MESURES D'URGENCE EN SOUTIEN AU MAEC

Même si les MAEC ont perdu du terrain, elles sont toujours bien présentes. Et la force de la vallée de la Meuse, c'est la volonté de ses agriculteurs de la préserver. Certes, tout le monde ne rentre pas dans le système de MAEC, n'étant pas éligible ou avec un mode d'exploitation incompatible.

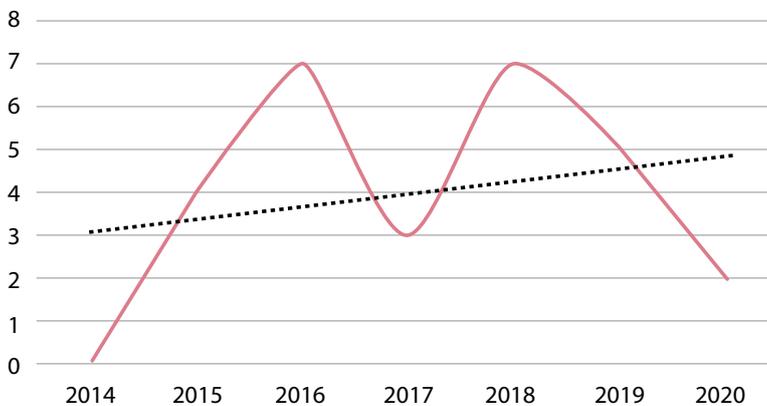
Mais si un oiseau prairial vient à nicher dans une parcelle, alors les barrières tombent le plus souvent et le retard de fauche est acquis exceptionnellement ! L'agriculteur est indemnisé entre 300 et 400 € par hectare.

Cette année encore, Râle des genêts et Courlis cendré ont été épargnés grâce à la participation de 12 agriculteurs sur près de 90 hectares.

Grâce au partenariat du CPIE de Meuse, animateur du Réseau Régional Râle, avec la DREAL et le Département de la Meuse, 24 000 € ont pu être investis dans ces mesures pour la sauvegarde du patrimoine naturel de la Meuse.



Évolution du nombre de jeunes courlis cendrés à l'envol



Le Courlis cendré reste stable. 10 couples ont été répertoriés. Cependant, du fait de dérangements, prédatons ou destructions, seul 1 couple a pu arriver au terme de la phase de reproduction et 2 jeunes ont été comptés à l'envol. C'est ce dernier élément qui est primordial car la population doit se renouveler pour être viable. Il nous faut travailler sur **ce nombre de jeunes à l'envol** pour l'augmenter et stabiliser à long terme la population de courlis.

OISEAUX PRAIRIAUX : ÉTAT DES LIEUX 2020

Connue comme un site de nidification d'oiseaux remarquables mais également comme couloir de migration, la vallée de la Meuse bénéficie d'un suivi annuel afin de rendre compte de l'état des populations d'oiseaux. En 2020, le Râle des genêts était bien présent : entre 10 et 15 individus ont été entendus dans la ZPS Vallée de la Meuse (hors comptage secteur Stenay/Mouzay).





CASTOR D'EUROPE



LE BROCHET

Encore relativement ponctuel sur le fleuve et ses bras morts, il se déplace en fonction des stocks de nourriture (jeunes pousses de saules principalement) et lorsque les jeunes cherchent de nouveaux territoires. Il arrive qu'il s'installe sur un site qu'il désertera quelques mois ou années plus tard.

Son retour démontre d'abord que sa protection réglementaire est efficace et permet l'extension de sa population. Cela révèle également que le fleuve Meuse est suffisamment riche et diversifié pour l'accueillir durablement. Quant au Castor, il façonne les habitats naturels en fonction de ses besoins. Les arbres coupés ne portent pas préjudice au site. Ils apportent même une diversification du fleuve en créant des caches pour les poissons. Les débris ligneux et bois pourris alimentent eux une faune spécialisée d'invertébrés.

Et si parfois la cohabitation avec l'Homme est délicate, des solutions peuvent être trouvées en concertation avec les services de l'Etat en charge des espèces protégées.

BONNE NOUVELLE, LE CASTOR D'EUROPE REVIENT !

Remontant depuis la Belgique où il a été réintroduit il y a une trentaine d'années, le Castor s'étend progressivement sur l'ensemble du fleuve Meuse.

Il investit petit à petit les milieux qu'il occupait jusqu'au 19^e siècle, période à laquelle il était chassé pour sa viande, sa peau et sa graisse.

Animal assez discret, le Castor d'Europe ne sort qu'à la tombée de la nuit.

De plus, l'entrée de son terrier se trouve sous l'eau. C'est principalement l'observation de branches coupées et arbres abattus qui va signaler sa présence et parfois, son terrier-hutte.



HUTTE FABRIQUÉE PAR LE CASTOR D'EUROPE





QUESTIONS - RÉPONSES



POURQUOI LAISSE-T-ON LES ARBRES TOMBER ET LES FOSSÉS S'ENVASER ?

Les connaissances actuelles nous enseignent qu'un milieu naturel nettoyé, curé, géré à l'excès, est en réalité abîmé. Il n'est plus fonctionnel et cela a les conséquences négatives que l'on peut observer : érosion, ruissellement, inondations dans des zones habitées, crues brèves mais très fortes...

Ces conséquences impactent le milieu, mais c'est principalement l'Homme qui en pâtit, soit en tant qu'habitant riverain, soit en tant qu'usager.

Bien sûr, un ruisseau qui n'est pas curé se referme un peu par les sédiments qui s'y déposent. Cela n'empêche pas l'eau de s'y écouler. Elle trouvera toujours sa voie. En cas de crue, toute la vallée de la Meuse est inondée et le ruisseau est sous l'eau.

De même, quand un arbre tombe, l'accumulation de bois mort crée un embâcle et l'eau le contourne. Parfois

cela cause une érosion de la berge vers laquelle le flot est dirigé. Il faut bien sûr intervenir si cela met en danger une route ou un pont ! S'il n'y a pas d'autre enjeu, l'impact de cet embâcle peut être jugé positif.

En réalité, c'est grâce à ces phénomènes naturels que les prairies sont fertiles grâce aux sédiments déposés, que les poissons sont présents car ils trouvent des caches et de la nourriture en abondance, et que la vallée est belle car encore un peu sauvage.

Il est vrai, même si nous connaissons les bonnes pratiques, après des décennies de gestion intensive, nos yeux doivent s'habituer aux branches cassées, aux arbres tombés, aux petits ruisseaux qui serpentent en lieu et place des fossés rectilignes et « propres ».



FLEUVE MEUSE ET SA RIPISYLVE





LE MILAN ROYAL



POURQUOI LA VALLÉE DE LA MEUSE EST-ELLE CLASSÉE NATURA 2000 ?

La ZPS (Zone de Protection Spéciale) vallée de la Meuse, qui s'étend de Brixey-aux-Chanoines à Vilosnes-Haraumont, accueille 30 espèces rares ou menacées qui nichent (Râle des genêts) ou s'y reposent en période de migration (grues cendrées par exemple) ou d'hivernage (Grande Aigrette).

Aussi, la vallée de la Meuse est labellisée à multiples reprises Natura 2000 mais également dans d'autres classements de reconnaissance de son intérêt écologique (Espace Naturel Sensible, Zone Naturel d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique...)

En France, il existe 5 sites Natura 2000 spécifiquement dédiés à la vallée de la Meuse dont 4 dans le Département de la Meuse. Ils concernent soit uniquement les oiseaux, soit les habitats naturels et les autres espèces.

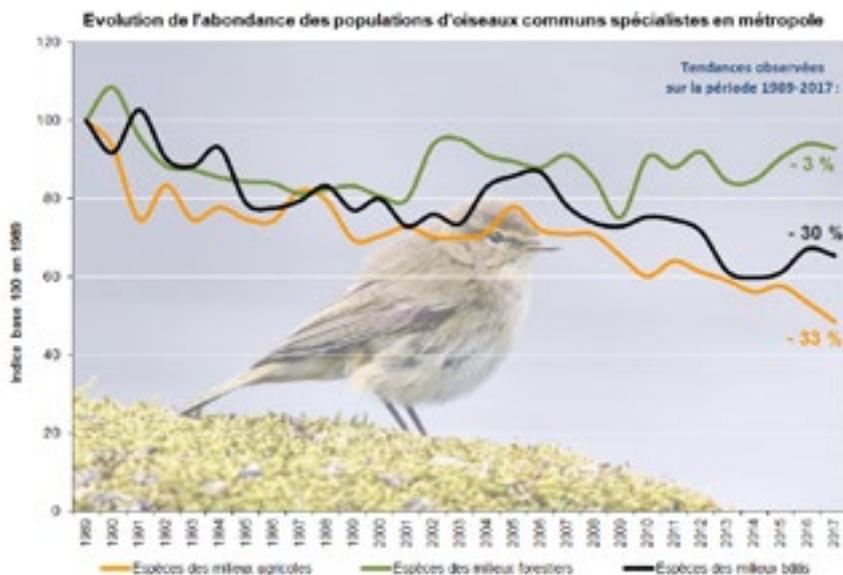
Ils sont reconnus comme tel car ils concentrent sur leur territoire des espèces cibles qui sont listées dans les directives européennes qui visent à préserver la Nature en Europe (Directive Habitat et Directive Oiseaux). On dit que ces espèces sont d'intérêt communautaire.

POURQUOI CE CLASSEMENT NATURA 2000 EST-IL SI IMPORTANT ?

Dans un département aussi vert que le nôtre, il n'y paraît pas au premier abord. Cependant, la vallée de la Meuse est complètement différente des milieux environnants. Chaque milieu naturel peut abriter une faune et une flore particulière.

Une culture n'accueille pas les mêmes espèces qu'une forêt ni qu'un étang. De même, un espace ouvert de prairie est un havre de vie pour une multitude d'espèces. La présence du fleuve, dynamique, régulièrement en crue, avec de nombreux bras morts, complète la particularité de la zone.

Il faut simplement se rendre compte qu'un oiseau entendu ici tous les jours a probablement disparu de l'autre côté du canal ou de la RD.



ONB Vision ONB, d'après :
 Origine des données : Programme STOC de Vigie Nature
 Traitement : CERCO - UMS Patruat, Mars 2017

LE GUEPIER





Département de la Meuse
Place Pierre-François Gossin
BP 50514
55012 BAR-LE-DUC Cedex

Lucie Sepulchre, chargée de mission Natura 2000
Tél. 03 29 45 78 17 - transition.ecologique@meuse.fr

meuse.fr • vallee-meuse.n2000.fr

Financiers :

